

DURÉE

2,00000 jours (soit 16 heures)

PRIX

1 000 € par participant

Soit 1 200 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

- Diagnostiqueurs immobiliers
- Techniciens du bâtiment
- Professionnels de l'immobilier et de la construction souhaitant élargir leurs compétences
- Experts de justice
- Avocats
- Bailleurs
- Assureurs
- Gestionnaires immobiliers
- Agents et négociateurs immobiliers
- Notaires
- Clercs de notaire
- Experts d'assurance
- Huissiers de justice
- Maîtres d'ouvrage professionnel
- Maîtres d'œuvre
- Entreprises de dépollution

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne
- Complétez vos coordonnées
- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Maîtriser la réglementation en matière d'habitat indigne,
- Acquérir une méthodologie pour établir un diagnostic d'insalubrité des logements.

**PROGRAMME**

- Qu'est qu'un habitat indigne ?
- Réglementation en vigueur
- Habitat « indigne » et logement décent
- Méthodologie de diagnostic des bâtiments
- Les responsabilités : propriétaire, services de l'État ...
- Les outils financiers et juridiques

**VALIDATION**

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOPi

